



**MRC DE KAMOURASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

Que le rôle général de perception est déposé à mon bureau et que la municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes applicables à l'année 2024 dans le délai imparti.

**DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 19^e JOUR DE
FÉVRIER 2024.**

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en publiant une copie sur le site internet de la municipalité (www.sainte-helene.net), le 19 février 2024, entre 10 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de février 2024.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier